

MAIRIE DE RUFFEC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ● SEANCE DU LUNDI 7 JUILLET 2025 ●

Membres en exercice	23
Membres présents	15
Membres ayant donné pouvoir	6
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	02/07/2025
Date d'affichage de la convocation	02/07/2025

PRESENTS : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean COITEUX, M. Jean-Michel ARDOUIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL et M. François POHU

POUVOIRS : Mme Nicole GAYOUX en faveur de Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Catherine DEROUSSEAU en faveur de M. Thierry BASTIER, M. Jean-Pierre CHARDONNET en faveur de M. Jean-Paul FORT, M. Éric MOULIGNIER en faveur de M. Jean-François JOBIT, Mme Nicole BOES en faveur de Mme Nina BASTIER et Mme Marguerite D'ARGENT en faveur de M. François POHU

ABSENTS : M. Franck LOPEZ et M. Jean-Michel JEANNET

M. Guy PELLADEAUD est désigné secrétaire de séance.

AVENANT DE LA CONVENTION AVEC LOGELIA POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES LOGEMENTS COLLECTIFS SITUES AVENUE DU PROFESSEUR GIRAD, RUE HENRI DUNANT ET BOULEVARD DES GRANDS ROCS PAR LE SERVICICE TECHNIQUE

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route, et notamment ses articles L.162-1 et L.411-6,
Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L.162-6,
Vu la jurisprudence du Conseil d'Etat relative à l'ouverture et à l'entretien des voies privées ouvertes à la circulation publique,
Vu la demande formulée par Logélia Charente aux fins que la Commune prenne en charge, en vertu de l'intérêt général, l'entretien des espaces verts privés ouverts à la circulation publique des logements collectifs de Logélia Charente - Avenue du Professeur Girard, rue Henri Dunant et boulevard des Grands Rocs,
Vu la délibération N° 2021_06_02

Considérant que les Communes peuvent contribuer, en vertu de l'intérêt général, aux dépenses d'entretien des voies privées, lorsqu'elles sont ouvertes à la circulation publique;

Accusé de réception en préfecture
le 02/07/2025 à 09h05 et 09h06
Date de réception préfecture : 16/07/2025

Considérant que Logélia Charente consent, conventionnellement, à l'ouverture à la circulation du public de ses espaces privés de manière réelle et sans équivoque ;

Considérant, dans ces conditions, que la Commune peut contribuer à l'entretien de ces espaces en vertu de l'intérêt général ;

Madame Beauval, rapporteur de Monsieur le Maire expose :

Suite à une demande formulée par Logélia en 2021 aux fins que la Commune prenne en charge l'entretien des espaces verts de ses logements collectifs, avenue du Professeur Girard, rue Henri Dunant et boulevard des Grands Rocs, une convention a été signée.

Cette convention précise la fréquence et les conditions d'intervention de la Commune, ainsi que les modalités financières de réalisation des prestations.

La convention arrive à échéance, la commune souhaite renouveler la convention dans les mêmes termes à l'exception du coût horaire compte tenu de l'inflation:

Le coût horaire pour l'intervention des services techniques de la commune passerait de 17,50 € à 21 € soit un montant annuel de 8 400€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : Approuve les termes de l'avenant 1 de la convention relative à l'ouverture, à la gestion et à l'entretien des espaces verts des logements collectifs de Logélia Charente – Avenue du Professeur Girard, rue Henri Dunant et boulevard des Grands Rocs, entre la commune de Ruffec et Logélia Charente, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au comptable public.

Publiée et transmise au
Contrôle de légalité le **09 JUIL. 2025**

Pour copie conforme
Le Maire,

Thierry BASTIER



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20250709-2025_07_10-2-DE
Date de réception préfecture : 16/07/2025